



Hier dimanche 12 mars 2023, les 11.134 membres du collège électoral (grands électeurs) ont voté leur candidats respectifs en vue de la troisième législature du Sénat camerounais.

Seuls les conseillers municipaux et régionaux voteront ont voté les 70 sièges de sénateurs.

Aucun doute, le parti présidentiel, le RDPC, devrait renforcer son hégémonie sur la chambre haute du Parlement, où 93% des sièges sortants lui sont acquis.

Il y a cinq ans, le RDPC avait remporté 63 des 70 sièges mis au vote. Avec les trente nominations qui ont suivi, par décret, cela faisait donc 93 sénateurs sur 100 acquis au président Paul Biya.

Conformément au code électoral, le président de la République a 10 jours, après la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel, pour nommer les 30 autres sénateurs. Ces nominations devraient donc intervenir au plus tard le 6 avril prochain.